

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »
Séance du 15 Avril 2014**

L'an deux mille quatorze et le quinze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes «Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président sortant.

Membres afférents au Conseil communautaire	28	Date de convocation	07 Avril 2014
Membres en exercice	28	Date d'affichage	07 Avril 2014
Membres présents	25	Secrétaire de séance	Thomas ALBALADEJO
Membres absents	3		
Nombre de procurations	3		
Membres qui ont pris part à la délibération <i>(y compris les procurations)</i>	28		

Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents
Commune de ASTET		Commune de JAUJAC		Commune de MEYRAS		Commune de PRADES	
VIDAL Christian	X	GORRIS Bruno	X	BELLOT James	Procuration à Alice CARPENTIER	DALVERNY Jérôme	X
Commune de BARNAS		SOULELIAC René		CARPENTIER Alice		HENNACHE Marie Hélène	
LAURENT Joël	X	RIGAL Françoise	X	Commune de MONTEZAT SOUS BAUZON		VALETTE Alain	Procuration à DALVERNY J.
Commune de BURZET		Commune de LALEVADE D'ARDECHE		CHAMBON Daniel		Commune de ST CIRGUES DE PRADES	
TEYSSIER Geneviève	X	CHARRON Claude	X	PAJOT HELLEBOID Chantal	X	PALLOT Thierry	X
Commune de CHIROLS		FARGIER Karine		Commune de PEYREYRES		Commune de ST PIERRE DE COLOMBIER	
Claude ETIENNE	X	ORIVES Eric	X	MEJEAN Hervé	X	FARGIER Gérard	X
Commune de FABRAS		Commune de LA SOUCHE		Commune de PONT DE LABEAUME		Commune de THUEYTS	
Cédric D'IMPERIO	X	ALBALADEJO Thomas	X	BOULONI Christian	X	CHAPUIS Pierre	X
		Commune de MAYRES		VEYRENC Yves	X	DESVIDEAUX Christiane	X
		PONTIER Roland	X			TESTON Daniel	X

Le Président sortant, Monsieur Cédric D'IMPERIO ouvre la séance et installe les nouveaux conseillers communautaires dans leur fonction. Après nomination du Secrétaire de séance, Monsieur Thomas ALBALADEJO, la présidence est assurée par le doyen de l'assemblée, Monsieur Roland PONTIER, qui fait procéder à l'élection du nouveau Président.

1. Election du Président :

Suite au renouvellement des Conseils municipaux et du Conseil communautaire, celui-ci procède à l'élection du Président pour les six années à venir. Le vote a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, élit Monsieur Cédric D'IMPERIO en qualité de Président de la Communauté de communes "Ardèche des Sources et Volcans".

2. Détermination du nombre de Vice Présidents :

Le Conseil communautaire détermine le nombre de Vice Présidents qui composeront le Bureau communautaire. Leur nombre est limité à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant (arrondi au chiffre entier supérieur), soit 6 Vice Présidents pour 28 conseillers communautaires. Ce nombre peut être porté au maximum à 30 % (arrondi cette fois au chiffre entier inférieur) avec accord des 2/3 du conseil communautaire, soit 8 Vice Présidents maximum (l'enveloppe budgétaire des indemnités reste calée sur 6 VP).

Le Conseil communautaire, à la majorité, fixe le nombre de Vice Présidents à sept (7) (Deux voix contre : Claude CHARRON et Daniel TESTON).

3. Election des Vice Présidents :

Les candidats sont élus individuellement à bulletin secret et à la majorité absolue.

Le Conseil communautaire, à la majorité, élit en qualité de Vice Présidents :

1^{er} Vice Président : Pierre CHAPUIS

2^{ème} Vice Président : René SOULELIAC

3^{ème} Vice Président : Joël LAURENT

4^{ème} Vice Président : Alice CARPENTIER

5^{ème} Vice Président : Jérôme DALVERNY

6^{ème} Vice Président : Daniel CHAMBON

7^{ème} Vice Président : Yves VEYRENC

Le Président précise que la répartition finale des délégations par arrêté se fera le mardi 22 avril 2014 lors d'une réunion du Président et des Vices-Président.

4. Détermination du nombre de membres du Bureau communautaire :

Le Bureau communautaire peut comporter, outre le Président et les Vice Présidents, des membres Conseillers communautaires qui ne sont pas Vice Présidents et n'ont pas de délégation. Ils ne perçoivent donc pas d'indemnités. Cette organisation permet d'associer et de bien représenter les 17 communes de la CDC.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, fixe le nombre de membres du Bureau communautaire à dix sept (17), soit un membre par commune.

5. Désignation des autres membres du Bureau communautaire (autres que Président et Vice Présidents) :

Les 9 candidats volontaires sont élus par le Conseil communautaire : VIDAL Christian, TEYSSIER Geneviève, ETIENNE Claude, ORIVES Eric, ALBALADEJO Thomas, PONTIER Roland, MEJEAN Hervé, PALLOT Thierry, FARGIER Gérard.

